

† 123. *Les municipalités scolaires peuvent-elles créer des bibliothèques ?*

Les municipalités peuvent, avec l'approbation du Surintendant créer des bibliothèques.

† 124. *A quels règlements les bibliothèques des municipalités scolaires sont-elles soumises ?*

Les bibliothèques des municipalités scolaires sont soumises aux règlements des conseils catholique ou protestant, suivant le cas, du conseil de l'Instruction publique.



FIN